

L'INTERVENTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL



Vue aérienne du Grand Barachois. Photo N.Robin

Qu'est-ce que le Conservatoire du Littoral ?

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres est un établissement public de l'Etat à caractère administratif, créé le 10 juillet 1975. Il a pour mission « de mener, dans les cantons côtiers et dans les communes riveraines des lacs et plans d'eau d'une superficie au moins égale à mille hectares, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique ».

Le Conservatoire a donc une double mission : acquérir définitivement des terrains en affectation, attribution ou donation, puis veiller, en relation étroite avec les conseils municipaux, les collectivités territoriales intéressées et ses partenaires, à la gestion patrimoniale de leurs richesses naturelles et culturelles.

L'intervention du Conservatoire du Littoral dans l'archipel

En 2001, la Mairie de Miquelon et le Conseil Général ont sollicité l'intervention du Conservatoire du Littoral, afin de protéger l'isthme. En effet, la protection foncière définitive, telle que la pratique le Conservatoire, apparaît comme la meilleure solution pour lutter contre les multiples atteintes que subit l'isthme, tout en pérennisant les activités humaines présentes sur ce site (agriculture, cueillette, chasse, tourisme...).

Le 29 août 2003, la zone de compétence du Conservatoire fut donc étendue par décret à Saint-Pierre et Miquelon. Le périmètre d'intervention comprend l'ensemble de l'isthme de Miquelon-Langlade, sur environ 2000 hectares.

Mais l'intervention foncière du Conservatoire dans l'archipel n'a réellement débuté qu'en décembre 2005, avec l'achat des premiers terrains.

Acquisitions foncières

Le Conservatoire du Littoral intervient prioritairement sur les sites menacés par une forte pression foncière, marqués par un processus de dégradation de la biodiversité, attractifs pour le public et/ou comprenant des activités traditionnelles à maintenir ou à réimplanter.

Au 1er janvier 2007, le Conservatoire a acquis 103 000 ha, ce qui représente plus de 880 km de rivages protégés définitivement, dont 50% en Outre-Mer.

Dans l'archipel il est actuellement propriétaire de 167 ha (131 ha acquis en décembre 2005 et 36 ha acquis en juin 2006), sur le pourtour Ouest et Sud du Grand Barachois. Pour ses acquisitions, il privilégie les accords à l'amiable et le droit de préemption. Il n'est pas question de recourir ici à l'expropriation.



Carte des terrains acquis par le CELRL.

Etudes

Des inventaires naturalistes sur le site ont abouti à l'élaboration du bilan patrimonial en 2003. Celui-ci sert d'état des lieux à l'arrivée du Conservatoire, en regroupant les informations recueillies sur la faune, la flore, les milieux naturels et sur les différents usages du site liés aux activités humaines.

D'autre part, une étude de la dynamique hydro-sédimentaire littorale de l'isthme permet de comprendre les mécanismes ayant régi la formation de l'isthme et de prévoir l'évolution de ces systèmes. Elle doit toucher à sa fin à l'automne 2007.

Gestion

Le Conservatoire confie la gestion de ses terrains à divers partenaires : dans la grande majorité des cas, les sites sont gérés par les communes concernées ou directement par les départements ou régions.

Une fois les terrains acquis, tous deux engagent une série d'actions :

- des études pour améliorer les connaissances du site,
- l'élaboration d'un plan de gestion concerté,
- la mise en œuvre de travaux de restauration de la biodiversité et d'aménagement pour l'accueil raisonné du public,
- la surveillance, l'entretien et l'animation du site par les gardes du littoral,
- des opérations de communication, d'éducation et de sensibilisation du public à l'environnement.

Ici, c'est le Conseil Municipal de Miquelon-Langlade qui a signé le 15 décembre 2006 une convention de gestion avec le Conservatoire. Il s'engage de ce fait à faire respecter le plan de gestion qui sera établi, il doit donc veiller à l'entretien du site, à sa surveillance, à son aménagement et à son animation.

Des conventions d'usage seront aussi signées avec divers partenaires usagers du site, dans le but de pérenniser leurs activités en respect des principes de développement durable. Ainsi, une convention de chasse prévoit de céder le droit de chasse à la Fédération des Chasseurs. Une charte de bonne conduite est étudiée avec les propriétaires de chevaux pour assurer l'avenir du pâturage sur l'isthme, tout en responsabilisant à l'entretien du site.

Face à la diversité des activités ayant cours dans l'isthme, il est prévu d'élaborer, dès l'été 2007, un document qui permettra de conjuguer la protection de l'environnement et la pérennité de ces usages : le plan de gestion concerté de l'isthme. Il s'agira de définir des objectifs avec l'ensemble des acteurs concernés (Conseil Territorial, Conseil Municipal de Miquelon-Langlade, propriétaires privés, chasseurs, pêcheurs, agriculteur, associations diverses...), et de les décliner en opérations à mettre en œuvre.



Cueillette de fraises. Photo P.Boez



Chevaux dans les Buttereaux. Photo DAF.

Aménagement du site

Le Conservatoire du Littoral entreprend des travaux de restauration et de réhabilitation des dunes de sable des Buttereaux : épandage de matière organique (goémon et pailleule), pose de ganivelles en bois de châtaignier et plantation d'oyat.

Dès 2006, des travaux ont été réalisés avec une entreprise locale, dans un premier secteur d'intervention, au lieu dit « la Crevasse ». Pour les années suivantes (2007 à 2009 inclus), le Conservatoire s'est engagé par un marché public à poursuivre les travaux avec une entreprise locale.

Le Conservatoire et la Mairie de Miquelon souhaitent également aménager l'isthme en vue d'accueillir des visiteurs, tout en maîtrisant la fréquentation : création de sentiers et itinéraires d'interprétation de la nature, valorisation de l'observatoire de la faune, aménagement de l'entrée de l'isthme (carrière de la Mère Durand) en centre d'accueil du public.



Travaux de restauration des dunes. Photo CELRL.

Communication et sensibilisation de la population à l'environnement

Le Conservatoire et la Mairie de Miquelon ont défini, fin 2006, un vaste projet de communication, touchant tous les publics, notamment les scolaires, et comprenant :

- L'utilisation des médias pour informer de l'action du Conservatoire (journaux locaux, télévision),
- La création d'un site internet par la Mairie de Miquelon, présentant l'action du Conservatoire du Littoral dans l'archipel,
- La réalisation de documents pédagogiques sur l'isthme et les milieux naturels, afin de sensibiliser les usagers à la nécessité de préserver le site,
- Une collaboration avec les enseignants pour former les élèves à la découverte de l'environnement : travaux en classe, organisation de visites de terrain...
- Des rencontres directes avec les usagers de l'isthme pour les informer,
- Un rapprochement avec le département de la Manche, grâce à un projet de jumelage technique de 2 sites du Conservatoire, doublé d'un jumelage entre établissements scolaires,
- La mise en œuvre d'opérations ciblées de communication en direction de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest, sur le thème du développement durable. Il s'agit de créer une image positive de l'archipel à l'étranger et en France métropolitaine pour développer son attractif.



Promenade à cheval près de l'observatoire. Photo P.Boez

L'isthme de Miquelon-Langlade, d'hier à aujourd'hui. Et demain ?